

Garantie Harlequin Europe

Tous les sols Harlequin sont garantis de façon inconditionnelle contre les défauts d'usine, à condition que la réclamation soit introduite dans un délai de 6 mois à compter de la date de livraison ou d'installation. La responsabilité de la société Harlequin ne concerne que le remplacement d'un produit jugé défectueux. Sa responsabilité ne peut nullement être engagée pour toute perte accidentelle ou toute détérioration du produit liée à un usage inapproprié ou à des conditions d'utilisation extrêmes.

Les durées de garantie Harlequin sont les suivantes:

2 ans sur les tapis de danse Harlequin Hi-Shine et Showfloor

10 ans sur tous les autres tapis et planchers de danse installés par Harlequin

5 ans sur tous les autres tapis et planchers de danse livrés par Harlequin

5 ans sur les fixations et barres de danse

La durée de garantie sur les tapis de danse imprimés dépend du tapis choisi et des conditions d'utilisation.

La durée de garantie des sols en bois dépend du choix de surface et de finition.

La durée de garantie des produits installés par Harlequin mais ne faisant pas partie de sa gamme est la même que celle du/des producteur(s).

Pour toutes les scènes et sols sur mesure hors gamme standard installés par Harlequin, la durée de garantie dépend des matériaux choisis.

La garantie Harlequin est effective pour autant que les conditions normales de pose, d'utilisation et d'entretien du/des sols aient été respectées.

Les dommages occasionnés par accident ne sont pas couverts par la garantie Harlequin.

Pour toute demande de renseignement complémentaire, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à l'adresse mail info@harlequinfloors.com.

